



# ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

## Capacités et formation filière infirmière

Question écrite n° 12495

### Texte de la question

M. Jean-Michel Jacques attire l'attention de Mme la ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées sur les capacités de formation dans les métiers du soin et plus particulièrement dans la filière infirmière, dans le contexte du projet de loi de finances pour 2026. Les travaux récents de la direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques mettent en lumière l'importance d'un nombre accru d'infirmiers diplômés chaque année pour répondre aux besoins croissants de santé de la population. De même, les analyses prospectives montrent l'ampleur des besoins en personnels soignants à moyen terme. Parallèlement, les formations sanitaires continuent de susciter un fort intérêt des jeunes, comme en témoignent les choix d'orientation sur Parcoursup et plus particulièrement pour la filière infirmière. Dans ce contexte, plusieurs acteurs du secteur ont exprimé des inquiétudes quant à une possible réduction des capacités d'accueil dans certaines régions pour la rentrée 2026, qui pourrait, à court et moyen terme, accentuer les tensions de recrutement, fragiliser les équipes soignantes et creuser les inégalités territoriales d'accès aux soins. Si des démarches ont été engagées pour sécuriser le financement des formations sanitaires auprès des collectivités régionales, la question de la visibilité et de la stabilité des moyens alloués à ces formations demeure déterminante pour permettre une programmation cohérente avec les besoins du système de santé. Dès lors, M. le député souhaite connaître les orientations que le Gouvernement entend privilégier pour préserver, à court terme, les capacités de formation initiale en soins infirmiers, sécuriser leurs financements dans la durée et engager une réflexion prospective sur l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins futurs en santé sur l'ensemble du territoire.

### Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Michel Jacques](#)

**Circonscription :** Morbihan (6<sup>e</sup> circonscription) - Ensemble pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 12495

**Rubrique :** Professions de santé

**Ministère interrogé :** [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

**Ministère attributaire :** [Santé, familles, autonomie et personnes handicapées](#)

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [27 janvier 2026](#), page 580